

Régie intermunicipale des Trois-Lacs

AVIS PUBLIC

Règlement concernant le traitement des élus

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
QUE : --**

Lors de la séance ordinaire du 13 avril 2016, tenue à 17h, à la salle 125-126 du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides, situé au 716, ch. de la Pisciculture, Saint-Faustin-Lac-Carré, le projet de règlement 003-2016 intitulé «Règlement concernant le traitement des élus» fut présenté pour adoption.

Ce projet de règlement fixe une rémunération de 100\$ par réunion, pour chaque membre du conseil qui assiste aux séances du conseil de la Régie. Le règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2016.

L'adoption du règlement est prévue lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin, à 17h00, à la salle 125-126 du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides, situé au 716, ch. de la Pisciculture, Saint-Faustin-Lac-Carré.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de la Régie, temporairement situé au 1155, route 329 Nord, Sainte-Agathe-des-Monts, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À Sainte-Agathe -des-Monts, ce 16 mai 2016, en conformité avec l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.



Joël Eric Portelance
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 mai 2016.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 18 mai 2016

